

## **Les marques peuvent désormais réserver en exclusivité leur nom de domaine .paris**

**La construction du nouveau territoire numérique parisien continue. Après l'ouverture du domaine .paris à 100 ambassadeurs pionniers, celui-ci est désormais accessible aux détenteurs de marques.**

Le 4 juin dernier, 100 ambassadeurs pionniers ont bénéficié en avant-première du nouveau nom de domaine .paris. La Ville de Paris entame aujourd'hui la deuxième étape du processus, en ouvrant les réservations aux détenteurs de marques, conformément aux régulations internationales.

Pendant une période de deux mois, il sera possible à tous de réserver en avant-première son nom de domaine, avec un système de priorités en fonction de la nature du demandeur. Les titulaires d'une marque – nationale, communautaire, internationale et inscrite à la Trademark Clearinghouse, le service de protection de marques – les entreprises et les services publics d'Ile-de-France seront prioritaires.

Cette phase préalable à l'ouverture générale, appelée « Sunrise », sera mise à profit pour gérer les niveaux de priorité des demandeurs concernant les demandes multiples sur les mêmes noms de domaine. Elle permettra ainsi aux titulaires de marques de s'assurer au plus vite de la maîtrise de leur présence sur ce nouveau territoire numérique.

La réservation s'effectue auprès des bureaux d'enregistrement accrédités auprès du .paris, dont la liste est régulièrement mise à jour sur <http://bienvenue.paris/>. Les bureaux d'enregistrement qui ne sont pas encore accrédités peuvent également en faire la demande sur ce site.

À compter du 2 décembre 2014, le nom de domaine .paris passera en ouverture générale. Il sera dès lors possible à toute personne qui répond aux critères d'éligibilité d'acheter et d'utiliser son nom de domaine.

**Contact presse** : Krystel Lessard / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01.42.76.49.61